

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE COMITE DIRECTEUR DU 12 OCTOBRE 2017**

Excusés : ALAVOINE M, CLAUDON J, DELOY S, GRUNENWALD G, MARQUAIRE D, PARMENTIER F, THOMASSIN C.

Objectifs de cette réunion

- ↳ Licences
- ↳ AG fédérale de Saint-Etienne
- ↳ Projet de modification d'organisation du Comité des Vosges
- ↳ Point par les différents présidents de commissions : composition et projets

Licences

Le Comité des Vosges compte 1513 licenciés à ce jour pour 1730 licenciés au 12 octobre 2017 soit – 14% alors que la FFBB est à – 4,4 % et la ligue lorraine à – 3,8 %

Les chiffres ne sont pas bons, ils sont en cours d'analyse mais à ce stade nous n'avons pas d'explication évidente concernant les catégories et les clubs les plus impactés car beaucoup de licences ont été établies ces derniers jours

AG fédérale de Saint Etienne

Le Comité des Vosges sera représenté par Luc Valette et Gilles Grégori à l'Assemblée Générale de la FFBB qui aura lieu ce week-end à Saint Etienne. Gaëtan Formet accompagnera la délégation pour préparer l'AG 2019 de Vittel. Philippe Grosjean du Val 'Ajol se rendra à Saint Etienne pour recevoir sa médaille d'or.

Projet de modification d'organisation du Comité des Vosges

Le président présente un projet de modification d'organisation du Comité des Vosges. Le but de cette modification est de répondre à nos projets de développement et renforcer notre action sur les points faibles et les opportunités qui sont identifiées dans notre plan de développement territorial.

La proposition de modification d'organisation est une organisation en pôles. L'organisation en pôle permet de fédérer des commissions qui travaillent sur une même thématique. Cette organisation doit également permettre à plus de personnes de s'impliquer dans la vie du Comité des Vosges.

Les responsables de pôle auront une mission de faciliter (mettre de l'huile dans les rouages) : animer la coordination entre les commissions et entre les pôles. Il ne s'agit pas d'instaurer un niveau d'organisation supplémentaire, les délégations de pouvoir et l'autorité demeurent bien évidemment aux commissions.

Les pôles proposés :

- Pôle 0 : administration générale
- Pôle 1 : compétitions
- Pôle 2 : formation
- Pôle 3 : jeunesse
- Pôle 4 : Développement
- Pôle 5 : l'événementiel

Les commissions existantes seront reconduites à l'exception de la CDO qui connaît des difficultés de fonctionnement depuis plusieurs saisons et dont les activités seront séparées entre la formation dans le pôle formation et la désignation (évaluation) dans le pôle compétition.

Le comité directeur valide le principe de ce changement d'organisation. Il est nécessaire d'affiner cette modification d'organisation par la proposition de personnes pour prendre en charge les pôles qui n'ont pas de responsable et de faire appel à des personnes extérieures au Comité Directeur pour renforcer les commissions. La date de mise en œuvre de cette nouvelle organisation sera validée lors du Comité Directeur de Janvier.

Luc VALETTE

SECRETAIRE GENERAL

- **Délégations aux Présidents de Commissions**
 - Le document présentant les délégations est soumis aux membres du Comité Directeur. Il est approuvé à l'unanimité (voir annexe 1)
- **Correspondance clubs/comité**
 - Qualification du joueur ANDRE Flavien qui souhaite muter à EBRT après avoir pris une licence à Saint AME
 - Courrier BC CHAVELOT sur qualification d'une joueuse
 - Dérogation pour une équipe U13 à Xertigny. Le bureau a été consulté à distance et a donné un avis favorable pour que cette équipe dispute le championnat U13 et soit déclarée hors compétition à l'issue du championnat
 - Demande de la Présidente du Val d'Ajol sur la diffusion du calendrier sportif. Ce calendrier est réalisé par la Commission Sportive et sera rapidement adressé aux clubs
- **Compétitions**
 - Recyclage arbitres : 40 arbitres recyclés le 24/09/2017 dont 31 évoluent en département. 3 arbitres ont été convoqués à la session de rattrapage le 15/10/2017. Ils ne seront plus désignés s'ils ne suivent pas ce stage
 - Examen arbitres départemental le 24/09/2017 pour 7 candidats tous reçus
 - Championnat à désignation pour la saison 2017/2018 : D1SEF – U15F – D1SEM - U17M – U15M. Pas de désignation d'arbitres pour les autres catégories
 - **Afin de faciliter le travail de la Commission Sportive et la répartition des arbitres, le Comité Directeur, après discussion, décide qu'aucune modification de rencontres ne sera acceptée après le samedi midi le week-end précédant la rencontre (horaire et jour). Par exemple, un match à jouer le samedi 14 octobre,**

les modifications sont autorisées jusqu'au 7 octobre à midi. Rappel : les dérogations doivent obligatoirement être faites par FBI. Un courrier sera adressé aux clubs pour officialiser cette décision. Il est rappelé par ailleurs que les clubs doivent consulter les désignations avant chaque match.

- Les arbitres départementaux devront enregistrer leurs indisponibilités sous FBI. Les mails et les SMS ne seront plus acceptés afin de faciliter le travail du répartiteur. Un mail leur sera adressé prochainement.
 - Il est toujours possible de disputer des rencontres le vendredi ou le dimanche.
 - Le Comité recherche toujours activement un répartiteur adjoint pour assister Daniel FERRY dans cette activité
- **Calendrier des réunions du Codir**
 - Il convient de lire le samedi 7 avril et non le 17
 - **Automnales 2017 organisées par la Ligue Grand Est**
 - Peu de participation aux actions de formation.
 - **Effbb**
 - Démonstration rapide du nouvel outil de communication qui sera prochainement mis à disposition des clubs.

COMMISSION SPORTIVE

- 1- Engagements
 - 19 équipes Seniors Masculins
 - 12 équipes Seniores Féminines
 - 6 équipes DU17M
 - 8 équipes DU15M
 - 6 équipes DU15F
- 2- Engagements tardifs
 - 1 équipe U17M
 - 1 équipe U15F
- 3- Quelques observations
Quelques équipes Seniors Masculins ne se sont pas ré-engagées. Un nouveau club évolue en Seniors Masculins. Un forfait général (la Bresse en Seniors Masculins).

COMMISSION SALLES ET TERRAINS

Les nouveaux tracés de la salle de Ban de Laveline ont été validés. La salle de Senones a été homologuée avec dérogation afin que l'équipe de Sainte Marguerite puisse jouer.